

Le 18 janvier, M. Pearson a exprimé l'attitude de la délégation du Canada dans les termes suivants:

L'Assemblée générale est saisie d'une déclaration exposant la situation de fait en ce qui concerne le retrait des forces israéliennes, qui est actuellement sur le point d'être terminé. Elle est également saisie d'un projet de résolution (A/3501/Rev.1) présenté par vingt-cinq délégations et qui réaffirme nos résolutions antérieures sur la question. Ce projet de résolution est d'un caractère modéré et ma délégation l'appuiera. Par ce texte, l'Assemblée générale constate avec regret et inquiétude qu'Israël ne s'est pas conformé aux dispositions des résolutions antérieures. Elle prie le secrétaire général de poursuivre ses efforts pour obtenir le retrait total d'Israël et de présenter à l'Assemblée générale un rapport sur ce retrait dans un délai de cinq jours. Les termes du projet de résolution sont très clairs à cet égard.

Notre délégation partage le regret exprimé par d'autres membres de l'Assemblée générale de constater que les résolutions adoptées par l'Assemblée générale en ce qui concerne le retrait n'aient pas été appliquées complètement. Toutefois, elle regretterait aussi que ce retrait aboutisse simplement au rétablissement du précédent état de choses. Notre délégation en serait inquiète. Nous tenons à rappeler que les résolutions antérieures de l'Assemblée générale par lesquelles l'Assemblée demandait à Israël de retirer ses forces du territoire égyptien traitaient de questions autres que celle du retrait et qui sont en relation expresse avec cette mesure. Par conséquent, j'espère que le secrétaire général, dans ses efforts—que nous appuyons—en vue d'amener Israël à retirer ses forces, pourra, dans le rapport qu'il nous fera, indiquer les voies et moyens d'assurer et de stabiliser la situation grâce à l'action des Nations Unies aussitôt que les troupes israéliennes se seront retirées et jusqu'à ce qu'il y ait un règlement politique qui pourra seul établir une paix réelle et durable et assurer la sécurité de cette région.

Certes, si nous pouvons l'éviter, la situation qui a amené la première action militaire ne se reproduira pas. Ma délégation a adopté cette attitude tout au début de l'examen par l'Assemblée de cette grave question. Parlant en tant que représentant du Canada j'ai déclaré, dans ma première intervention dans le débat sur ce sujet, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre:

Les forces armées d'Israël et de l'Égypte doivent . . . se replier jusqu'à la ligne de démarcation de l'armistice où elles se retrouveront probablement à nouveau face à face, dans une atmosphère de crainte et de haine. Que se passera-t-il alors? Quelle sera la situation dans six mois? Devrons-nous repasser par les mêmes épreuves? Allons-nous revenir au *statu quo*? Revenir au *statu quo* ne serait pas assurer la sécurité . . . ce serait ramener la terreur et les effusions de sang, les frictions, les incidents, les attaques et les contre-attaques pour aboutir à un autre conflit. . . . (A/PV. 562, p. 39, paragraphe 306).

Nous pensons toujours de même, comme il ressort des déclarations que nous avons faites et des résolutions que l'Assemblée a déjà adoptées, avec notre appui, à ce sujet. Il me semble donc qu'un aspect essentiel de notre travail ne serait pas seulement d'aboutir à un retrait des forces armées, mais aussi de restaurer, dans toute la mesure du possible, une situation normale, libre de tout incident susceptible de requérir l'intervention des Nations Unies, afin d'éviter un nouveau conflit à l'avenir.

Dans son rapport, le secrétaire général reconnaît ce danger. Il fait mention de la résolution 997 (ES-1) du 2 novembre, où sont définies les obligations des parties de retirer leurs troupes, mais qui leur demande aussi instamment "de renoncer à toute incursion . . . à travers les lignes de démarcation de l'armistice" et "de respecter scrupuleusement les dispositions des conventions d'armistice". Il est aussi question dans le rapport de la résolution 999 (ES-1) du 4 novembre, qui va plus loin encore. En outre, comme le déclare le secrétaire général dans son rapport, l'évacuation aura plus d'importance encore, à certains points de vue, après le retrait des troupes. Pourtant, même à l'heure actuelle, nous ne pouvons passer sous silence ces aspects du problème en discutant cette question. Aussi, en demandant au secrétaire général de nous faire rapport, j'espère que les renseignements qu'il nous fournira porteront également sur ces autres points, et seront suivis de suggestions quant à ce que l'Assemblée peut et doit faire.